

## Procédures d'orientation et de réorientation Rentrée 2017

Le Proviseur Adjoint  
en charge des CPGE

Dossier suivi par  
Laurine MACE

Téléphone : 02 51 81 86 10  
FAX : 02 51 81 96 98  
E-Mail: secretariat-  
cpge.0440021.j@ac-nantes.fr

1, rue G. Clemenceau  
B.P. 74205  
44042 NANTES Cedex 1

### I – Orientation vers une Licence 2 ou une Licence 3

Pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de CPGE qui souhaiteraient s'orienter en Licence 2 ou pour ceux de 2<sup>ème</sup> année qui envisageraient une Licence 3 à la rentrée 2017, votre double inscription à l'Université de Nantes vous permet de postuler dans le cadre d'une procédure interne à l'Université.

- Pour les formations non sélectives

Si vous envisagez de vous orienter vers une licence non sélective à l'Université de Nantes pour septembre 2017, vous devrez entre le 2 et le 31 mai faire une demande de validation d'acquis (VA) sur le site de l'Université ([www.univ-nantes.fr/va-cpge](http://www.univ-nantes.fr/va-cpge)).

Après vous être connecté(e) aux services universitaires, vous devrez éditer un dossier papier et le déposer, accompagné des pièces exigées, au secrétariat des CPGE du lycée avant le mardi 6 juin.

- Pour les formations sélectives

Si vous envisagez de vous orienter vers une licence sélective à l'Université de Nantes pour septembre 2017, vous devez vous renseigner auprès des services de scolarité concernés.

### II- Réorientation vers une 1<sup>ère</sup> année d'études supérieures

- Pour les formations non sélectives

Si vous envisagez de vous réorienter vers une licence non sélective à l'Université de Nantes pour septembre 2017, vous devez vous renseigner auprès des services de scolarité concernés ou consulter le site de l'Université (réorientation interne à l'Université).

- Pour les formations sélectives

Si vous envisagez une candidature vers une 1<sup>ère</sup> année dans une formation sélective (DUT, STAPS,..), vous devez déposer une candidature via la procédure APB avant le lundi 20 mars.

Pour tous renseignements complémentaires sur les procédures d'orientation et de réorientation pour la rentrée 2017, vous pouvez vous adresser au secrétariat des CPGE.

Afin de vous aider au mieux dans vos démarches administratives, je vous remercie de vous signaler comme possible candidat à une réorientation à l'Université de Nantes au secrétariat des CPGE **avant le lundi 15 mai**.

Christelle TEILLET  
Proviseur Adjoint

